

507

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 507 5 juillet 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

Prendre le fédéralisme au sérieux

Crise de l'énergie. On le sait, en cas de pénurie la Confédération tient prêt dans ses tiroirs un arrêté dérogeant à la Constitution. Pour l'instant, elle observe, impuissante, dans l'attente d'une compétence qui lui sera concédée au mieux dans quatre à six ans. Pas question donc d'une politique de l'énergie digne de ce nom. Berne prodigue des conseils, envoie des circulaires aux cantons et paufine des plans d'urgence.

Et les cantons, souverains en la matière? Ils prennent leur temps, pour le moins; le réveil est difficile: Genève timidement a fait un premier pas, Vaud est déjà plus décidé, Berne, après Bâle-Ville, veut adopter une législation globale. C'est peu quand on sait l'éventail des actions possibles et concrètes au niveau cantonal et communal. Gageons que les moins actifs aujourd'hui ne seront pas les derniers demain à crier au viol du fédéralisme quand la nouvelle compétence fédérale sera en discussion.

Finances publiques. La Confédération a de la peine à nouer les deux bouts, alors que les cantons, dans l'ensemble, se portent bien; certains d'entre eux ont même diminué leurs impôts. M. Chevallaz, qui ne manque pas une occasion d'affirmer ses convictions fédéralistes, a déjà annoncé la couleur; sa solution: celle des vases communicants; le trop plein financier des cantons dans l'escarcelle de la Confédération. Logique élémentaire. Avec comme résultat final des difficultés accrues pour les cantons dans l'accomplissement de leurs tâches et à l'horizon de nouveaux transferts de pouvoirs à la Confédération.

Si nous nous décidions à prendre le fédéralisme au sérieux, ces deux problèmes — énergie et finances — mais beaucoup d'autres également,

pourraient trouver des solutions durables. Il apparaît clairement aujourd'hui que les tâches dévolues aux collectivités ne peuvent plus être accomplies isolément; la politique de l'énergie passe nécessairement par une action conjointe de la Confédération et des cantons. L'impasse financière de la Confédération pourrait être la contrainte qui nous incite à réexaminer la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et surtout le fonctionnement des rapports entre ces deux niveaux de pouvoir.

Le projet de nouvelle Constitution, soumis à consultation l'an passé, propose des solutions dans ce sens: une Constitution ouverte, c'est-à-dire qui fixe les grandes lignes de l'action collective et renonce à codifier tous les détails; une Constitution qui reconnaît clairement les responsabilités respectives de la Confédération et des cantons sans pour autant paralyser les possibilités d'agir de l'un et l'autre niveaux; des procédures démocratiques propres à prévenir une centralisation inutile.

Certes, le projet n'est pas parfait, il appelle un débat. Quelle a été la réaction des fédéralistes patentés? Ils ne sont même pas entrés en matière, ils ont crié à la mort du fédéralisme. Voyez les radicaux suisses: ils n'ont d'autre réponse que la solution de 1848, la réponse du passé. Ce qui n'empêche pas leur groupe parlementaire de proposer de rogner la part des cantons pour équilibrer le budget fédéral! Ces fédéralistes-là nous ne les prenons plus au sérieux. Par inconscience ou par duplicité, ils font le jeu de la centralisation. Brandir le principe du siècle passé — tous les pouvoirs aux cantons et par exception quelques pouvoirs à la Confédération — sans vouloir réaménager les rapports entre les collectivités de différents niveaux, c'est favoriser l'action de l'Etat central et de ses gros sabots, c'est surtout laisser le champ libre aux pouvoirs privés — grandes entreprises, banques multinationales — qui nous imposent leurs choix, leur planification. Dans les deux cas les citoyens et les collectivités locales sont perdants.

COURRIER

Racistes partout

Ces quelques lignes d'un lecteur qui se trouvera en définitive d'accord avec Jean-Louis Cornuz, si on lui précise que l'auteur du carnet en question n'imaginait précisément pas qu'on puisse généraliser à partir d'une citation d'un auteur ou d'un autre (Réd.)!

M. J. Cornuz s'en prend avec raison aux relents de racisme qu'on trouve chez certains auteurs (voir DP No 503, le carnet de Jean-Louis Cornuz). A cette occasion, il cite (sans référence) une remarque polémique de Luther à l'encontre des juifs et conclut par ce verdict: "Pas de doute: Luther était un sinistre imbécile!"

Que vaut ce procédé? Voyons un peu: en 1937, Winston Churchill écrit à Hitler une lettre ouverte ainsi conçue: "si l'Angleterre devait subir un malheur comparable à celui de l'Allemagne en 1918, je prierais Dieu de nous envoyer un homme qui aurait une force de vo-

lonté et d'esprit égale à la vôtre." Suis-je autorisé à en conclure que Churchill était un sinistre imbécile? Voici Karl Marx qui dit, dans une page du "Capital": "quelque misérable et mauvaise que soit leur odeur, toutes les marchandises qu'on considère comme de l'argent et qui le sont en réalité, sont intérieurement des Juifs circoncis." Karl Marx serait-il lui aussi un sinistre imbécile? Et Voltaire, alors, qui dans trente articles sur les 118 que comporte son "Dictionnaire philosophique" accable d'injures les Juifs qu'il appelle "le peuple le plus abominable de la terre"; de cet apôtre de la tolérance, voici tout ce qu'on peut attendre après son déballage d'insanités sur les Juifs: "il ne faut pourtant pas les brûler." Alors? Voltaire, lui aussi, un sinistre imbécile? Personnellement, je crois qu'on aurait avantage à dépasser ce genre de remarques superficielles, pour s'interroger sur les étranges éclipses de lucidité qui frappent parfois les plus grands penseurs. L'antisémitisme est un chancre spirituel profond, qui marque toute notre histoire. Dénonçons-le, oui, mais pas sans l'avoir analysé avec sérieux, dans un contexte spirituel, social, culturel.

Pierre Paroz

En voici un résumé et les extraits les plus importants.

En réalité, le Cinéma scolaire et populaire suisse, CSPS et la CFS, Centrale du film scolaire, même s'ils "sont logés sous le même toit et dirigés par la même personne", sont deux organismes distincts. L'Institut du film, CSPS, est une société coopérative à but non lucratif et d'intérêt public. Il met à la disposition des écoles, et aussi des associations, de tous les milieux qui s'occupent de l'éducation des adultes, des films de tout genre à des conditions très favorables. Indépendant, le CSPS n'est responsable que devant son comité directeur. "Par contre la CFS, créée en 1937, est une fondation du CSPS, qui l'a placée dès le début sous le contrôle du Département fédéral de l'Intérieur.

Elle est également surveillée par un Conseil de fondation dans lequel les Départements de l'Instruction publique de 14 des 15 cantons et demis-cantons (...) sont représentés.... Il est clair qu'ici le choix des films n'est pas laissé à la libre appréciation de la direction de la Centrale ou de son conseiller pédagogique, mais que les films sont achetés en tenant compte des critères pédagogiques, des besoins et des nombreuses demandes des enseignants. Tous les films qui pourraient être l'objet d'une discussion ou de critique (...) sont obligatoirement soumis à l'appréciation d'une commission intercantonale de visionnement, réunissant plusieurs fois par année pour une réunion à Berne une trentaine de représentants choisis par les cantons de notre rayon dans les milieux du corps enseignants et des autorités scolaires".

LA BONNE VOIE

M. J.-P. Dubied fait ensuite remarquer que le film contesté "Choisir la bonne voie" se trouve dans la cinémathèque de la CSPS, et non pas à la Centrale du film scolaire. La fiche publicitaire a été envoyée à tous les emprunteurs qui possèdent le catalogue des films gratuits (CSPS). La préface de ce catalogue mentionne du reste "que tous ceux qui désirent commander exclusivement des films réalisés ou sélectionnés pour l'enseignement sont priés de se servir des catalogues publiés par les centrales officielles du film d'enseignement". (A la CFS, No 10407: Leben mit der Atomenergie, en allemand seulement, réalisé par K. Albisser, pour Ueberparteiliche Bewegung gegen Atomkraftwerke).

M. J.-P. Dubied poursuit en précisant qu'il est très difficile de trouver "des documents (sur l'énergie nucléaire) réalisés par une instance neutre et représentant des qualités de sérieux et d'objectivité nécessaires à un film d'enseignement". Il ajoute qu'un projet de coproduction d'un film "aussi neutre et objectif que possible" est à l'étude avec l'Institut d'enseignement du Munich. "C'est peut-être une gageure, pour le moment nous en sommes au troi-

COURRIER

Films dans les écoles : les méandres de l'objectivité

Nous avons publié (DP 500), à la suite de l'article "Cinéma scolaire: six millions de spectateurs" (501), la lettre de deux enseignants du Collège de Montreux. Elle soulevait plusieurs questions: "les critères de choix pour la mise à disposition des films", "l'objectivité" de certains documents, l'opportunité de renoncer à des subventions fédérales. M. Jean-Pierre Dubied, directeur de la Centrale de Berne, nous a fait parvenir une copie de la réponse très détaillée qu'il a envoyée à nos correspondants.

sième projet de scénario qui ne nous donne pas encore satisfaction". Et plus loin : (...) "Concernant le film que vous critiquez "Choisir la bonne voie", nous ne partageons personnellement pas votre point de vue: la société Brown-Boveri, une grande industrie intéressée à la construction de centrales nucléaires, a l'honnêteté de se présenter dès le début et très clairement comme le commettant du film. Ses arguments sont bien entendus ceux des milieux favorables à l'énergie nucléaire, mais la documentation que le film présente est claire, bien meilleure que dans de nombreux autres films sur le même sujet que nous avons déjà vus, elle devrait permettre à des enseignants, même opposés à l'énergie nucléaire, d'entamer une discussion intéressante avec leurs élèves. Il ne doit jamais être oublié que le film reste un moyen auxiliaire d'enseignement, dont la valeur dépend très souvent de l'enseignant qui l'utilise. Un seul point sur lequel nous partageons votre opinion, sans pour autant parler de "malhonnêteté flagrante", c'est celui du choix des personnes interrogées, qui, à notre avis, aurait dû être plus diversifié."... Enfin, en conclusion, au sujet du subsidie fédéral auxquels le CSPS a renoncé volontairement: "la seule dépendance financière sous laquelle nous nous trouvions était celle de la subvention fédérale; si nous y avons volontairement renoncé, ce n'est certainement pas pour nous placer sous la dépendance d'autres milieux."

Réd. Une mise au point complète! Est-il cependant imaginable que la CFS offre, comme l'avait fait la Télévision romande lors de l'organisation du débat politique sur ce chapitre, deux films partisans — clairement partisans — l'un pour le nucléaire, et l'autre contre? Sur un sujet aussi difficile et controversé, c'est peut-être l'unique "solution" si débat dans les écoles il y a vraiment.

Pour le reste, le ton de la note accompagnant la présentation du film "Choisir la bonne voie" dans la documentation reçue par les ensei-

gnants demeure pour le moins sujet à caution. Qu'on en juge plutôt par quelques lignes de citation: "L'énergie nucléaire — un sujet d'inquiétude pour de nombreux milieux de la population, car rares sont ceux qui disposent d'une information précise dans ce domaine. A l'écart de toute polémique, ce film entend combler certaines lacunes sur le plan des connaissances..."

Rappel. Catalogue 1979:

— Centrale du film scolaire: film video et 16 mm.

— Cinéma scolaire et populaire suisse: films gratuits.

Adresse: Erlachstr. 21, 3000 Berne 9.

BAGATELLES

Une marque de cigarette lance, en Suisse alémanique, des appels publics à la grève... oh! juste le temps de fumer une cigarette de la marque en question. Voilà donc la grève qui devient un argument publicitaire. On attend les commentaires patronaux. En Suisse romande, le traducteur ou le "concepteur" de l'affiche et des annonces a adopté d'autres mots pour exprimer la même idée: "Débrayez... le temps d'une..."

* * *

Le résultat des élections européennes a inspiré Alain Griotteray qui a intitulé son commentaire "L'Europe n'est pas socialiste" dans le "Figaro Magazine" du 16 juin. Une fois n'est pas coutume: une citation, au hasard ou presque: "Aux nouveaux élus, mais peut-être encore plus aux gouvernements respectifs de comprendre ce qu'ont exprimé les Européens: L'Europe est une chose trop sérieuse pour être confiée aux socialistes qui ont tant fait pour se l'approprier aussi bien sur le terrain politique que dans les coulisses de Bruxelles". La légende du dessin illustrant l'article indique froidement: "Ce n'est pas un hasard si les neuf pays de la Communauté européenne n'ont pas fait confiance aux amis d'Helmut Schmidt, de James Callaghan et de François Mitterand. A

l'Europe du rêve, les électeurs ont préféré l'Europe des réalités." On vous a compris!

* * *

Les Suisses sont aussi des immigrés. Le Ministère français de l'intérieur a publié une statistique des étrangers résidant en France au 1er janvier 1978. Les Suisses viennent au 13e rang après les Portugais, les plus nombreux, les Algériens, les Italiens, les Espagnols, les Marocains, les Tunisiens, les Turcs, les Polonais, les Yougoslaves, les Belges, les Allemands, et les Britanniques et avant les Sénégalais, les Américains (Etats-Unis), les Malais, les Libanais.

* * *

"La Suisse" publie occasionnellement, dans une partie de ses éditions, le fac-similé de pages parues en 1929. Initiative intéressante: certains documents bruts sont très révélateurs d'un climat. Lisez cette information de Berne du 8 mai 1929 et savourez la conclusion: (De notre correspondant.) — L'assemblée municipale de Berne ayant décidé l'institution d'un troisième poste de commissaire de police, le Conseil municipal appelle à ce poste de confiance un ci-devant sergent-major dont les compétences restent encore à délimiter. Heureuse ville! Même le 1er mai, les suppôts de la révolution ont à cœur d'y faire preuve d'ordre et de "disziplin" et jamais le sang des émeutes ne coulera dans ses rues patriciennes.

* * *

Cheminement d'une information sur les dictons de chefs d'entreprises. A l'origine, "International Management" procède à un "sondage" parmi ses lecteurs pour connaître leurs dictons préférés (on a les sondages que l'on peut). Le bulletin de l'OIE (Organisation internationale des entrepreneurs, sauf erreur) en fait une information... reprise peu après par le "Journal (suisse) des associations patronales". Et pour couronner le tout, l'Argus d'une entreprise de travail à temps partiel en fait ses choux gras. Ouf! A titre indicatif, voici le dicton qui a la préférence d'un manager helvétique: "Un dirigeant d'entreprise doit avoir un idéal, mais un idéaliste ne peut pas diriger une entreprise".

GENÈVE

Cointrin : un sujet trop important pour les députés

A Berne, les parlementaires fédéraux décident de l'armement jusque dans les détails. A Genève, au nom de l'efficacité et de la séparation des pouvoirs, les députés ont renoncé à se donner les moyens de contrôler le développement de l'aéroport de Cointrin. Un projet de loi socialiste, refusé par la majorité bourgeoise, prévoyait que le Grand Conseil se prononce sur les constructions nouvelles, les modifications de gabarit des bâtiments existants, la surface des pistes et des aires de stationnement, la modification de la nature des pistes.

Un peu d'histoire est ici nécessaire. En 1972 le peuple genevois accepte d'extrême justesse un crédit de 48 millions pour l'équipement de l'aéroport. Pour convaincre les citoyens, les autorités jurent leurs grands dieux que Cointrin ne grandira plus; il était question à cette époque d'un allongement des pistes jusque dans la zone agricole de Collex-Bossy.

Dès lors, toute la stratégie consiste à déve-

lopper l'aéroport intercontinental non plus en surface mais en intensité, et à soustraire les modalités de ce développement au contrôle populaire.

Le Conseil d'Etat prévoit pour 1990 un doublement du nombre des passagers et un accroissement des vols de 37%. Les aménagements nécessaires pour faire face à cette évolution — plus de 232 millions pour les dix prochaines années, sans compter 70 millions pour l'aérogare du fret et 200 millions pour le raccordement ferroviaire à la gare de Cornavin — échappent au contrôle du Grand Conseil grâce à un ingénieux mécanisme: ce n'est pas le budget du canton qui est mis à contribution, mais un fonds d'adaptation et de renouvellement mis en place par le Conseil d'Etat en 1976; ce fonds est alimenté par une partie des taxes de passagers et des redevances d'atterrissage et géré par le Département de l'économie publique, après consultation d'une commission présidée par le chef dudit département, où l'on trouve un haut fonctionnaire, le directeur de l'aéroport, en compagnie d'un député de chaque parti représenté au parlement cantonal. La discussion est toujours plus agréable en cercle restreint.

Une variante consiste à faire financer un in-

vestissement par Swissair — halle de manutention — et à rembourser la compagnie nationale en la dispensant du loyer qu'elle paie normalement jusqu'à liquidation de la somme.

Il faut ajouter que le conseiller d'Etat Borner a su mener, à travers la presse notamment, une campagne de choc, d'où il est ressorti que l'aéroport de Cointrin est un sujet tabou; en discuter, même dans le cadre du Grand Conseil, c'est déjà mettre en question son existence future, vitale pour l'économie genevoise.

Reste que précisément l'importance de cette infrastructure nécessite un débat.

Pour quelle politique des transports ces investissements importants?

Est-il nécessaire de développer les liaisons intereuropéennes alors que les trains à grande vitesse sont déjà une réalité (bientôt Genève-Paris en moins de quatre heures)?

Jusqu'à quand pourra-t-on se payer le luxe d'importer par les airs des fraises de Californie en plein hiver, pour ne prendre qu'un exemple parmi les nombreux types de transports aériens insensés à l'heure où le pétrole se fait rare.

A toutes ces questions M. Borner et ses experts seront seuls à répondre.

ENERGIES

Branle-bas politique et dépendances

Jour après jour, c'est avec plus d'acuité, semble-t-il, que toute une partie de l'Occident prend conscience de sa "dépendance" en matière d'énergie. Grand branle-bas politique depuis des mois, sentiments nouveaux d'impuissance chez des populations habituées à camper sans autres sur leurs privilèges de riches.

Dans cette perspective, un rappel, un tout pe-

tit rappel, sans avoir bien sûr l'ambition de cerner le sujet en quelques lignes.

Il est d'autres dépendances, encore beaucoup plus intolérables dirait-on, qui affectent depuis longtemps l'existence d'une bonne partie du globe. Epreuves de forces terribles qui n'ont jusqu'ici pas entamé les bonnes consciences occidentales, même si leurs échos assourdis trouvent de temps à autre aujourd'hui des oreilles attentives dans les pays industrialisés. La "crise" de l'énergie sera-t-elle l'occasion d'une meilleure compréhension, sous nos latitudes, des enjeux mondiaux?

Voyez, par exemple, la bataille internationale pour les céréales, plus de la moitié de l'alimentation mondiale (un tiers dans les pays industrialisés, deux tiers dans le tiers monde). Il faut savoir que les quatre cinquièmes du volume des céréales traitées et échangées dans le monde passent par quatre compagnies de négoce international américaines: Cargill, Bunge, Continental Grain, Harcher Daniel et Allied Mills.

On ne reviendra pas ici sur la mainmise du système économique américain sur l'alimentation mondiale; mais il faut voir la situation catastrophique que cette concentration et cette

“dépendance” planétaire engendrent dans les pays du tiers monde:

(...) Jusqu’à la deuxième guerre mondiale, les pays du tiers monde dans leur ensemble exportateurs de produits alimentaires sont devenus importateurs. Malgré l’augmentation de la production, comparable en pourcentage à celle des autres régions du monde, les déficits ont continué à augmenter. La situation n’apparaissait pas dans toute sa gravité car les pays de l’OCDE, surtout les USA, comblaient ce déficit par l’envoi de leur surplus de céréales sous le couvert de l’aide publique. Cela n’était pas de la bienfaisance, mais servait à éviter l’effondrement des prix sur les marchés internes des USA et à atténuer les tensions dans les pays du tiers monde. Au début des années 70, la situation a commencé à apparaître dans toute sa gravité: “l’aide publique” des USA s’est énormément réduite et les céréales sont devenues un atout économique et politique fondamental. En effet, elles contribuent à équilibrer la balance commerciale et constituent un moyen de pression politique dans les enjeux internationaux”(1).

Le mécanisme: “Tant que les Etats-Unis ont eu des excédents, ils ont promu les exportations dans le cadre des programmes gouvernementaux d’aide aux pays du tiers monde. Quand les excédents se sont résorbés et que les prix se sont raffermis (en 1973, les prix agricoles à l’importation ont augmenté de 56% et le volume de 20,5%) les conditions d’aide sont devenues plus draconiennes: le paiement en devises fortes devint la règle; les “assistés” devenaient des clients comme les autres, puis

des clients de deuxième zone quand les prix s’envolèrent”.

Quelques chiffres enfin pour tenter d’illustrer cette autre “dépendance”: “le coût supplémentaire des importations de céréales, sous les effets combinés de l’augmentation des prix et du volume, a été estimé par la Banque mon-

diale à 5,2 milliards de dollars en 1973 et 8,4 milliards en 1974”. D’où, pour être encore plus précis, le tableau suivant, qui cerne “l’estimation du coût supplémentaire des importations de céréales pour quelques pays du tiers monde en 1973 et 1974 par rapport à la moyenne 1970-1972” (source: Banque mondiale et secrétariat de l’Océ):

Pays	1 9 7 3			1 9 7 4		
	Coût en millions de US \$	% des importations en 1970-72	% du P.N.B. 1971	Coût en millions de US \$	% des importations en 1970-72	% du P.N.B. 1971
Pays du tiers monde	+ 5.176	8	-	+ 8.376	13	-
Bangladesh	+ 337	-	7	+ 413	-	8
Sri Lanka	+ 85	21	7	+ 111	27	9
Inde	+ 255	11	0	+ 667	28	1
Pakistan	+ 105	13	1	+ 303	36	4
Egypte	+ 369	44	5	+ 603	73	8
Philippines	+ 84	7	1	+ 167	13	2
Sénégal	+ 79	32	8	+ 70	28	7
Corée (rép.de)	+ 430	19	5	+ 564	25	6
Brésil	+ 221	6	1	+ 125	3	0
Mexique	+ 179	7	1	+ 283	11	1
Chili	+ 142	15	2	+ 323	33	4

PS. Cette “dépendance” des pays du tiers monde depuis des années au chapitre alimentaire peut s’exprimer aussi de la façon suivante: actuellement, cent groupes réalisent près ou plus de 50% de la production mondiale dans le secteur agro-alimentaire (caractéristiques de la puissance économique et financière de ces sociétés: un potentiel de développement très important, une base technologique très diversifiée, une implantation très dispersée à travers le monde). L’aire géographique d’origine de ces géants (données 1974-1976):
 — 48 d’entre eux ont leur siège aux Etats-Unis et font 52% du chiffre d’affaires total;

- 22 au Royaume-Uni;
- 9 en France;
- 7 au Japon;
- 2 aux Pays-Bas;
- 1 en Suisse.

Les cinq “grands” classés en fonction du bénéfice net (en 1974): 1. Unilever, 362.807.000 dollars de bénéfice net, 357.000 salariés; 2. Nestlé Alimentana, 250.093.000 dollars, 138.000 salariés; 3. Coca-Cola, 195.972.000 dollars, 31.755 salariés; 4. General Foods, 119.480.000 dollars, 47.000 salariés; 5. Beatrice Foods, 116.991.000 dollars et 65.000 salariés.

(1) Pour plus de renseignements et de précisions, une bonne lecture de vacances pour touristes en pays “chauds”, un premier “résumé” de la situation qu’on peut se procurer auprès de la Confédération mondiale du travail (c.p. 122, 1211 Genève 20 CIC) intitulé “L’agriculture: manger, vivre mieux ou faire de l’argent”, travail remarquable d’où nous tirons les citations et les tableaux ci-dessus. Puis, si vous avez envie de “creuser”, la somme de Frances Moore Lappé et Joseph Collins, “L’industrie de la faim — Par-delà le mythe de la pénurie”. Editions l’Etoile. 1978 (pour la traduction française).

NOUVELLE

Feu ma caméra

Une tradition estivale de DP: pendant les mois de juillet et d'août, notre ami Gilbert Baechtold nous propose quelques "nouvelles" de son crû. Pour regarder vos vacances d'un autre oeil (Réd.).

L'Empereur, son Palais interdit où marchaient des danseurs, le train bleu qui volait vers Kioto, les Maïkos au visage ciré de blanc jusque près des cheveux, leurs gestes envoûtants qui se reflétaient dans les bassins: pour enfermer ces mille couleurs et mouvements dans une boîte que nous ouvririons en Europe, nous étions vingt cinéastes qui nous pressions, nous poussions. Je trébuchai et lâchai ma caméra dans l'eau.

Lesté de ce poids, j'allai goûter les mets offerts aux invités, poissons et crustacés arrosés de saké. Non loin, entre deux haies vives — les coulisses de ce théâtre en plein air — un dragon en étoffe avalait deux jeunes femmes. Avant qu'elles ne disparaissent dans le corps du monstre, l'une d'elles moulée dans un maillot blanc, sembla me faire signe et,

plus tard sur la scène, j'essayai d'imaginer son corps à travers celui de l'animal. La musique, l'eau, les reflets, le soleil, tout prit taille dans le ciel devenu soudain bleu. C'est aux pieds d'un acteur à coiffure d'évêque que le dragon termina ses reptations. Je le suivis au vestiaire pour en voir sortir "ma" Japonaise...

Elle était contortionniste et professeur de judo. Je devins judoka. Occasionnellement elle massait les malades. Je devins malade. Moyennant une surprime, elle baignait ses patients. Je devins judoka, malade et baigneur. Dans les cas exceptionnels, elle se trempait avec eux. Je fus un cas exceptionnel. De la sorte, mon séjour à Nara se prolongea de plusieurs semaines.

Bref, le jour où je perdis ma caméra dans un bassin japonais, je crus perdre aussi ma raison de voyager. Ensuite, à cause de cette Madame Butterfly, je perdis le goupe de visiteurs dont je faisais partie, je perdis l'horaire du train, la notion du temps, celle de la retenue et de l'argent. Surtout je perdis mon amour pour ma caméra. L'idée que cet oeil artificiel eut pu me faire rater la minute présente, me transformer en voyeur, me la rendit odieuse.

Gilbert Baechtold

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Démocratie et fiscalité

"Citoyens,

Cet ouvrage, je puis le dire, a été composé à l'intention de la démocratie vaudoise;

Votre conseil d'Etat l'a accueilli:

Permettez-moi de vous en adresser l'hommage. La Démocratie est la reine de l'époque. C'est elle qui, la main haute, dirige la politique des nations, décide de la guerre et de la paix, prépare le triomphe des armées ou assure leur défaite, accepte ou refuse les constitutions. Là

même où elle a cessé de commander, le Pouvoir la courtise et porte sa cocarde.

Cependant, il faut l'avouer, jamais Souverain ne se montra moins, par l'intelligence, à la hauteur de sa mission que la Démocratie au XIXe siècle. Ce n'est pas sa faute, assurément: mais l'excuse ne rachète pas l'incapacité, et cette incapacité nous tue (...)

Citoyens du canton de Vaud, c'est du milieu de vous qu'est sortie la pensée de soumettre à une discussion publique la grave et difficile question de l'impôt. Quarante-cinq concurrents ont répondu, des différentes contrées de l'Europe, à l'appel de vos magistrats... Ainsi la Révolution sociale n'est plus, comme il y a

treize ans (1), égarée à travers les faubourgs d'une capitale, compromise dans des manifestations sans portée. Elle est partout où il existe des esprits libres, des consciences qui raisonnent; elle est là surtout où les chefs de l'Etat regardent comme leur plus glorieuse prérogative, d'apprendre à la multitude à réfléchir sur ses droits et sur ses devoirs."

Les lignes qu'on vient de lire, extraites d'une préface sous forme d'"Hommage de l'auteur" aux Démocrates du canton de Vaud, sont datées du 15 août 1861 (Ixelles-lès-Bruxelles) et signées P.-J. Proudhon! Le célèbre socialiste adversaire de Marx y répondait à la "Question mise au concours par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud" demandant aux candidats d'élaborer une "Théorie de l'Impôt":

"Quoi! (...) le conseil d'Etat du canton de Vaud propose des prix de 800 et de 1200 fr., comme pourrait faire un empire de 40 millions d'âmes, en supposant qu'il convînt au gouvernement de cet empire livrer à la discussion des académies et des journaux son système de finances et son budget..."

Quoique l'auteur de la *Philosophie de la Misère* ait obtenu un prix (lequel?), on se doute que ses idées ne firent pas l'unanimité! Notamment, M. Cherbuliez, professeur d'Economie politique à l'Ecole fédérale de Zurich, l'un des rapporteurs, les juge superficielles:

"M. Cherbuliez est de l'école genevoise; comme la plupart de ses savants compatriotes, il a une prédisposition à défendre et à justifier les actes du pouvoir, à exagérer les nécessités gouvernementales. Ne pourrais-je à mon tour l'accuser (...) de faire ainsi trop bon marché de l'écrasement des masses et des douleurs populaires?"

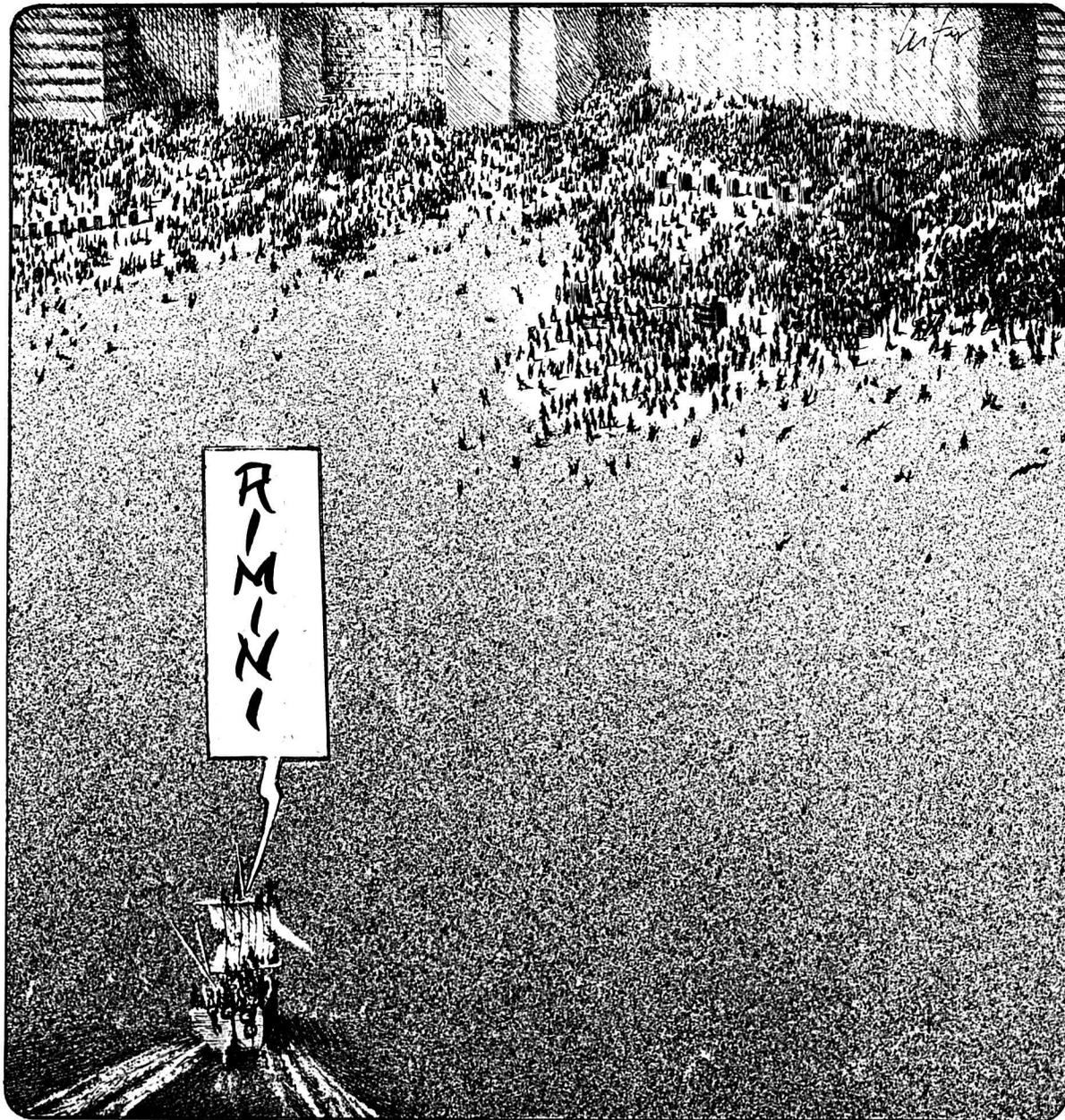
(*Théorie de l'Impôt*, p. 306).

Quoi qu'il en soit, on souhaiterait fort voir nos grands argentiers, quitte à défendre et à justifier les actes du pouvoir, "soumettre à une

discussion publique la grave et difficile question de l'impôt". Qui sait! Peut-être irait-on même jusqu'à proposer de ne plus imposer les "AVS", mais de prélever modestement sur les comptes à numéros...

J.C.

LE POINT DE VE DE MARTIAL LEITER



(1) allusion à la révolution de 1848.

DOMAINE PUBLIC

Parution estivale

Pendant les premières années de son existence, plus précisément du numéro 1 daté du 31 octobre 1963 au numéro 167 du 25 février 1972, "Domaine Public" paraissait deux fois par mois. Depuis lors (numéro 168, mars 1972), DP est sorti régulièrement de presse toutes les semaines. Avec une respiration traditionnelle pendant les mois de juillet et d'août, période qui permet à l'équipe d'"amateurs" chargée du journal de respirer, de mettre à jour les dossiers importants et de prendre un peu de recul face à la "production" hebdomadaire aux contraintes impressionnantes.

Nous voici donc une fois de plus à l'orée de cette "semi-pause" estivale pendant laquelle, comme c'est le cas depuis sept ans, vous ne recevrez DP que tous les quinze jours. Pour vous éviter tout "suspense" de mauvais aloi, voici donc les dates prévues pour les prochains numéros, jusqu'à la "rentrée" de septembre:

- DP 508, parution 19 juillet;
- DP 509, parution 2 août;
- DP 510, parution 16 août;
- DP 511, parution 30 août;

et dès cette date, reprise du rythme "normal".

Bonnes vacances.

Jamais contents !

Tout va pour le mieux dans l'un des plus riches parmi les Etats industrialisés? Devant la montée de la "crise", de plus en plus nombreuses sont les voix "autorisées" qui prêchent aujourd'hui pour le "statu quo" social, présenté plus ou moins explicitement comme le "nec plus ultra" de la répartition du bien être. C'est donc que les revendications suivantes, d'ores et déjà mises à jour par la section genevoise de la Ftmh, dans la perspective du renouvellement de la convention collective qui vient à échéance le 30 septembre 1980, c'est donc que ces revendications-là, pour ne citer qu'elles, n'auraient aucune raison d'être? Jugez-en plutôt (liste publiée dans "Le Pécloteur", bulletin du syndicat genevois des travailleurs de l'industrie horlogère — adresse utile: rue de Lyon 68, 1203 Genève):

- Garantie de l'emploi,
- Salaire minimum d'embauche de 1950.— fr. par mois,
- Egalité de salaire entre hommes et femmes à qualification égale,
- 13e mois de salaire,
- Fourniture des habits de travail,
- Assurance perte de salaire collective mutuelle pour toute l'industrie horlogère,
- Mensualisation pour tous,
- Abaissement de l'horaire de travail à 40 heures, voire 38 heures par semaine,
- 4 semaines de vacances pour tous et 5 semaines dès l'âge de 40 ans et pour les jeunes travailleurs et apprentis jusqu'à l'âge de 20 ans.
- En cas de maladie d'un enfant jusqu'à 12 jours d'absences justifiées payées par année et sans incidences sur les vacances,
- Interdiction de licencier une femme enceinte dès le début de la grossesse, pendant le congé-maternité et le congé parental, avec maintien des droits acquis découlant des rapports de travail,
- Un congé-maternité payé de 16 semaines,

- Un congé parental de 9 mois,
- Commission d'hygiène et de sécurité dans chaque entreprise,
- Reconnaissance des droits syndicaux,
- Possibilité d'assemblée pendant les heures de travail,
- Retraite à 60 ans pour les hommes et les femmes,
- Elargissement des compétences des commissions d'entreprise et obligation de créer des commissions d'entreprise dans toutes les usines, petites ou grandes,
- Compensation automatique du renchérissement,
- Statut des apprentis obligatoire,
- Possibilité pour les régions ou cantons de négocier et de conclure des accords meilleurs que la Convention,
- Aménagement du temps de travail.
- Dans le supplément (No 26) de fin de semaine de la "Basler Zeitung", une page consacrée à des femmes exerçant des "métiers d'hommes": huit jeunes Allemandes racontent leurs expériences d'apprentissage dans des professions jusque-là tenues pour exclusivement masculines. Une enquête qui ouvrira peut-être des portes jusqu'ici pratiquement infranchissables.

L'Analyse Média 1979 montre une croissance de la "Tribune de Genève", de "La Suisse" (semaine et dimanche), de la "Feuille d'Avis de Neuchâtel", de "La Liberté" de la "Tribune-Le Matin" (semaine et dimanche).

bles, pour de multiples raisons, pour les jeunes filles: les plus récentes statistiques enregistrées en Allemagne fédérale montrent que le 82%, pas moins, des femmes se concentrent à la sortie de l'école, sur onze métiers, tenus pour traditionnellement féminins. Alors que, au total, près de 400 professions sont dûment répertoriées.

— Rappel. C'est dans la "Schweizerische Handelszeitung" du 21 juin (No 25) qu'a paru la liste des quelque quatre cents plus grosses so-

ciétés suisses, classées selon leur bilan ou selon leur spécialisation (en tête, comme d'habitude, et dans l'ordre, Nestlé, Ciba-Geigy, Brown-Boveri et Migros).

— Dans le dernier numéro de "Polyrama" (périodique interne du service de presse et d'information de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) une vingtaine de pages consacrées au développement du thème "Soleil et habitat". Noter en particulier l'analyse des résultats d'une enquête menée auprès de 28 communes réparties sur l'ensemble du territoire suisse et portant entre autres sur l'attitude des autorités face aux problèmes solaires et "sur les dispositions réglementaires en relation avec les capteurs en toiture". Premières conclusions: "Seuls quatre règlements communaux sur vingt-huit présentent des caractéristiques nettement restrictives vis-à-vis du "solaire"; ces dispositions concernent plus spécialement les zones "villages" pour les communes rurales et les zones "vieille ville" pour les communes urbaines; aucun des 28 règlements analysés ne prévoyait, même très modestement, des mesures destinées directement à l'architecture solaire et aucun ne formulait quelque obligation que ce soit pour l'isolation thermique des bâtiments"... Du pain sur la planche.

Exécution

Jamais cette aube
ce cou tranché
La péniche
sur les eaux bienheureuses
où fume le matin
avec le sang des morts

Georges Haldas